

Mots-clés	Rapportage – Bilan intermédiaire PDM 2016-2021
Rédacteur	GTP
Diffusion	Commission européenne – rapportage WISE
Date	14/12/2018
Version	définitive

Rapportage DCE 2018 du bilan intermédiaire du programme de mesures 2016-2021 du bassin Adour-Garonne

Document complémentaire

Certains éléments n'ont pas pu être intégrés aux tables de rapportage mais sont importants pour le bassin Adour-Garonne. La présente note explique ces différences.

1. Indicateurs des types de mesures clés (KTM) : schéma KeyTypeMesureIndicator / élément de schéma KeyTypeMesureIndicatorValue2018

Le rapportage DCE de 2016 sur le 2^e cycle 2016-2021 demandait de rapporter des indicateurs quantitatifs de l'ampleur des mesures (KeyTypeMesure – KTM) et des progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Il était demandé de sélectionner au moins un indicateur pour chaque KTM rapporté. La France a choisi de rapporter ses propres indicateurs quantitatifs répondant le mieux à sa situation (nombre de masses d'eau en pression significative sur lesquelles des actions doivent être menées).

Les valeurs 2015 des indicateurs des KTM rapportées en 2016 au début du 2^e cycle 2016-2021 représente l'ampleur des masses d'eau sur lesquelles il faut agir pour réduire les pressions à un niveau compatible avec l'atteinte du bon état c'est-à-dire le nombre de masses d'eau soumises à des pressions significatives pour lesquelles des actions sont prévues.

Les valeurs des indicateurs rapportés en 2018 doivent donc décroître avec la mise en œuvre des actions. Ils représentent le nombre de masses d'eau soumises à des pressions où toutes les actions prévues restent à engager.

Un indicateur dont la valeur est 0 indique que des actions sont engagées sur toutes les masses d'eau de cet indicateur. Cependant, les actions ne sont pas forcément terminées et comme les masses d'eau peuvent faire l'objet d'autres KTM, il se peut qu'elles n'atteignent pas le bon état. De plus, il se peut que le bon état ne puisse pas être atteint immédiatement en raison des conditions naturelles ou du temps nécessaire à l'écosystème pour réagir positivement aux actions mises en œuvre.

Après le rapportage de 2016, nous avons constaté que la majorité des valeurs 2015 des indicateurs KTM rapportés en 2016 était erronée en raison d'une erreur dans la méthode de calcul des indicateurs liée à la non prise en compte des pressions significatives des masses d'eau. De plus, les valeurs 2018 des indicateurs KTM renseignées dans la base de rapportage 2018 sont également erronées puisqu'elles s'appuient sur les valeurs 2015 erronées des indicateurs KTM.

La correction des valeurs 2015 des indicateurs KTM n'est pas permise dans la base de données du rapportage de 2018. Mais conscients de notre erreur de calcul, nous tenons à modifier notre indicateur de suivi en le rapprochant des pressions significatives. Les indicateurs de suivi pour le bassin Adour-Garonne sont donc les suivants :

EAUX SUPERFICIELLES			
keyTypeMeasure Type de KTM	TypePression	keyTypeMeasureIndicatorValue2015 Valeur corrigée 2015 indicateur KTM Rapportage 2016 PDM début 2 ^e cycle 2016-2021	keyTypeMeasureIndicatorValue2018 Valeur corrigée 2018 indicateur KTM Rapportage 2018 bilan intermédiaire PDM 2 ^e cycle 2016-2021
KTM1 - Construction or upgrades of wastewater treatment plants	1.1 - Point - Urban waste water	333	37
	1.2 - Point - Storm overflows	146	12
KTM2 - Reduce nutrient pollution from agriculture	2.2 - Diffuse - Agricultural	771	144
KTM3 - Reduce pesticides pollution from agriculture	2.2 - Diffuse - Agricultural	283	64
KTM4 - Remediation of contaminated sites (historical pollution including sediments, groundwater, soil)	1.5 - Point - Contaminated sites or abandoned industrial sites	5	1
KTM5 - Improving longitudinal continuity (e.g. establishing fish passes, demolishing old dams)	4.2.9 - Dams, barriers and locks - Unknown or obsolete	76	11
KTM6 - Improving hydromorphological conditions of water bodies other than	4.1.5 - Physical alteration of channel/bed/riparian area/shore -	339	72

longitudinal continuity	Unknown or obsolete		
KT M7 - Improvements in flow regime and/or establishment of ecological flows	4.3.6 - Hydrological alteration - Other	90	35
KT M8 - Water efficiency, technical measures for irrigation, industry, energy and households	3.1 - Abstraction or flow diversion - Agriculture	406	78
	3.2 - Abstraction or flow diversion - Public water supply	69	6
	3.3 - Abstraction or flow diversion - Industry	19	1
	3.4 - Abstraction or flow diversion - Cooling water	1	0
	4.3.6 - Hydrological alteration - Other	98	25
KT M9 - Water pricing policy measures for the implementation of the recovery of cost of water services from households		0	0
KT M10 - Water pricing policy measures for the implementation of the recovery of cost of water services from industry		0	0
KT M11 - Water pricing policy measures for the implementation of the recovery of cost of water services from agriculture		0	0
KT M12 - Advisory services for agriculture	2.2 - Diffuse - Agricultural	1149	43
KT M15 - Measures for the phasing-out of emissions, discharges and losses of Priority Hazardous Substances or for the reduction of emissions, discharges and losses of Priority Substances	1.3 - Point - IED plants	17	10
	1.3 - Point - IED plants	78	27

KTMI9 - Measures to prevent or control the adverse impacts of recreation including angling			0	0
EAUX SOUTERRAINES				
KTMI2 - Reduce nutrient pollution from agriculture	2.2 - Diffuse - Agricultural		23	12
KTMI3 - Reduce pesticides pollution from agriculture	2.2 - Diffuse - Agricultural		6	1
KTMI8 - Water efficiency, technical measures for irrigation, industry, energy and households	3.1 - Abstraction or flow diversion - Agriculture		6	0
	3.2 - Abstraction or flow diversion - Public water supply		5	2
	3.3 - Abstraction or flow diversion - Industry		2	0
KTMI9 - Water pricing policy measures for the implementation of the recovery of cost of water services from households			0	0
KTMI0 - Water pricing policy measures for the implementation of the recovery of cost of water services from industry			0	0
KTMI1 - Water pricing policy measures for the implementation of the recovery of cost of water services from agriculture			0	0
KTMI2 - Advisory services for agriculture	2.2 - Diffuse - Agricultural		16	0
KTMI9 - Measures to prevent or control the adverse impacts of recreation including angling			0	0

2. Frein relatif à la gestion quantitative spécifique au bassin Adour-Garonne : schéma Progress/ élément de schéma obstaclesOther

La réforme relative à la détermination des volumes maximum prélevables et à la création d'organismes uniques pour la gestion collective des prélèvements d'irrigation (OUGC) a été menée conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et au décret du 24 septembre 2007

L'ensemble des zones de répartition des eaux du bassin est couvert par 16 OUGC des prélèvements pour l'irrigation. Tous les OUGC disposent fin 2017 de leur autorisation unique pluriannuelle. Ces derniers sont désormais chargés de proposer le Plan Annuel de Répartition des prélèvements entre irrigants, dans la limite du volume précisé dans leur autorisation. La mise en place des OUGC a permis une amélioration de la connaissance des volumes réellement prélevés. En effet les règlements intérieurs des OUGC prévoient qu'un bilan annuel soit réalisé et transmis chaque année à l'administration.

La mise en œuvre de la réforme sur les volumes prélevables comprend des mesures d'accompagnement qui peuvent rencontrer localement des difficultés d'engagement :

- **la création de nouvelles réserves peut représenter des délais de mise en œuvre plus importants que prévu au niveau de la constitution des maîtrises d'ouvrage. Par ailleurs, la démarche projet de territoire (cf ci-dessus) qui vise à co-construire un projet avec l'ensemble des parties prenantes prend nécessairement du temps. L'état des réflexions à ce jour ne permet pas encore d'avoir une vision sur chaque territoire des pistes d'action pour réduire les déficits en eau.**
- **la contractualisation des changements culturels nécessaires (cultures et économies en eau) se heurte également à ces difficultés liées à la compensation du changement de pratiques jugée trop faible, au manque de pérennité des dispositifs proposés et à l'évolution lente des pratiques compte tenu du contexte économique agricole local.**

A la demande des ministres de l'environnement et de l'agriculture le 30 novembre 2015, le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne a établi, en lien avec les acteurs concernés, **un cadre de plan d'action pour un retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin Adour-Garonne** validé par le comité de bassin le 24 février 2017. Ce cadre de plan d'action fixe les échéances (2021/2024 ou 2027) pour l'atteinte de la gestion équilibrée des cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement pour chacun des périmètres en déséquilibre sur la carte C5 du SDAGE 2016-2021 (représentant 36% de la surface du bassin Adour-Garonne). Il précise la combinaison de mesures à mettre en œuvre dans ces territoires pour atteindre l'équilibre (économies d'eau, évolution des assolements agricoles, optimisation de la gestion collective de l'irrigation en cours de campagne, meilleure gestion des retenues existantes et création de stockages complémentaires). Une méthodologie de déclinaison de ce cadre de plan d'action a été adoptée en Commission administrative de bassin en septembre 2017 et doit être appliquée dans l'ensemble des périmètres en déséquilibre d'ici le 1er janvier 2019.

Le projet de territoire constitue l'outil privilégié pour mener la réflexion dans les sous-bassins où le déséquilibre est important qui correspondent principalement aux sous-bassins où des projets de retenues avaient été identifiés dans le cadre des protocoles d'accord. Une démarche en trois phases est proposée :

- une phase préalable qui vise à identifier un territoire pertinent, ses enjeux, ses acteurs et leur niveau d'implication,
- une phase d'élaboration d'accords préalables : définir un système d'acteurs prêts à s'engager au sein d'un territoire pertinent et de conclure un accord sur la nature et les modalités du processus de travail qui va s'engager
- une phase de mise en œuvre, avec une partie importante d'animation/facilitation

Sur le bassin Adour-Garonne, 10 projets de territoire sont en cours d'élaboration ou mis en œuvre dans les secteurs concernés par un déséquilibre important : Boutonne, Aume Couture, Charente aval et Bruant, Seugne, Seudre, Midour, Tescou, Adour amont, Garonne amont et Séoune.

La récupération des coûts du soutien d'étiage prévue dans le cadre de procédures de déclaration d'intérêt général a été mise en œuvre sur la Garonne et l'Adour.

Le cadre de plan d'action adopté en 2017 est basé sur une période passée récente et ne tient pas compte des prévisions liées au changement climatique, ce n'est donc qu'une première étape pour atteindre l'équilibre quantitatif. Il vise à assurer le respect des DOE actuels qui ont été fixés sans mise en perspective de l'évolution de l'hydrologie. La question de la prise en compte du changement climatique est abordée dans le plan d'adaptation au changement climatique.

3. Dépenses des mesures du bilan intermédiaire du PDM 2016-2021 : schéma Costs/ élément de schéma article113a1114115Investment20152018

Le total des dépenses d'investissement pour la mise en œuvre des mesures du bilan intermédiaire du PDM 2016-2021 du bassin Adour-Garonne sur les années 2015-2015 et 2017 représente 1 337 millions d'euros et fait l'objet du rapportage de 2018.

Ce total des dépenses n'a pas pu intégrer les dépenses liées aux fonds européens de l'observatoire de développement rural (ODR) car les données de l'ODR sont incomplètes sur la période 2015-2016 et 2017.

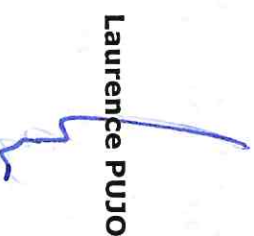
Toulouse, le 14 décembre 2018

**La directrice adjointe
de l'Agence de l'eau Adour-Garonne**



Aline COMEAU

**La directrice régionale adjointe
de la DREAL Occitanie de bassin**



Laurence PUJO